

REGLEMENT CONCOURS :

LET'S DANCE ! DANSEZ AUX RYTHMES DES USA !

Article 1

Organisateur / Période du jeu

L'association Visit USA Committee / France, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1996, dont le siège social est situé au 31 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, organise un concours photos gratuit et sans obligation d'achat en partenariat avec Delta Air Lines, Vacances Transat et les Editions Michelin. Les modalités de ce jeu sont décrites dans le présent règlement.

Le jeu se déroulera du vendredi 15 mai 2015 10h00 au vendredi 17 juillet 2015 à minuit.

Article 2

Règlement

Le présent règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toutes les personnes s'inscrivant au jeu concours avant le 17 juillet 2015 minuit.

L'adresse officielle du jeu est :

Visit USA Committee France
c/o Le Cercle des Vacances
31 avenue de l'Opéra
75001 Paris - FRANCE
(fermé au public)

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 3

Participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine. Seules les personnes résidant en France métropolitaine sont susceptibles de gagner les lots. Les membres du personnel des sociétés organisatrices indiquées à l'article 1, les membres du personnel des sociétés offrant les lots (Visit USA Committee, Delta Air Lines, Vacances Transat, Editions Michelin) et les membres du personnel des sociétés susvisées ne pourront participer au tirage au sort.

Il est précisé qu'une personne est identifiée par ses nom, prénom, adresse, numéro(s) de téléphone, adresse e-mail indiqués par elle-même ou enregistrés automatiquement. En cas de contestation, seuls les listings du Visit USA Committee feront foi.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 4

Principe

1) Pour participer à ce jeu, il faut successivement, au cours de la période indiquée dans l'article 1, avant minuit (date et heure de connexion en France métropolitaine faisant foi) :

- Se connecter sur le site Internet du Visit USA à l'adresse suivante : <http://www.office-tourisme-usa.com/>
- Prendre connaissance des modalités de participation
- Répondre aux questions et remplir le formulaire d'inscription

Pour valider sa participation, le joueur doit s'enregistrer en remplissant le formulaire proposé avec des informations complètes et exactes. Toutes informations et coordonnées partielles, erronées ou tronquées, entraîneront l'annulation de la participation sans recours possible. Le joueur sera également amené à donner une adresse e-mail.

2) Le jeu se déroule comme suit :

- Le joueur répond aux 6 questions et remplit le formulaire d'inscription. Il valide ensuite sa participation en cliquant sur « Valider ».
- A la fin du jeu concours, les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi les personnes ayant répondu correctement à toutes les questions.
- Le gagnant principal se verra remettre **un voyage pour 2 personnes aux USA** offert par la compagnie Delta Air Lines et le Tour Opérateur Vacances Transat.
- Le second gagnant recevra **2 places de spectacle pour la comédie musicale CATS à Mogador Paris** offert par le Visit USA Committee ainsi qu'**un guide Vert Michelin USA** offert par les Editions Michelin.
- 8 autres personnes recevront un **guide Vert Michelin USA** offert par les Editions Michelin.

Article 5

Description des lots

Seront offerts pour ce jeu Internet :

- **2 billets d'avion Delta Air Lines** à destination des USA d'une valeur de 2000€HT, **un circuit accompagné dans l'Ouest américain intitulé « Sur les Routes de l'Ouest »** de 15 jours / 13 nuits en pension complète offert par Vacances Transat d'une valeur de 6000€ pour 2 personnes. Voir les conditions d'utilisation mentionnées ci-dessous.
- 2 places de spectacle pour **la comédie musicale CATS à Mogador Paris** d'une valeur de 100€ offert par le Visit USA Committee.
- **3 guides Vert Michelin USA** offerts par les Editions Michelin d'une valeur de 26,90€ l'unité.
- **6 guides Vert Michelin USA** offerts par les Editions Michelin d'une valeur de 15,90€ l'unité.

Si ces lots n'étaient pas disponibles pour quelque raison que ce soit, des lots de valeurs équivalentes seraient proposés aux gagnants.

Les lots ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuels liés à leur jouissance ou à leur utilisation. Les frais supplémentaires non mentionnés ci-dessous seront, dans ce cas, à la charge du gagnant.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer les lots attribués par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Conditions d'utilisation des billets d'avion Delta Air Lines :

1. Le gagnant recevra 2 billets d'avion en classe économique à utiliser sur un vol Delta au départ de France métropolitaine. Les vols seront soumis à disponibilité.
2. Le prix sera remis sous forme de certificats échangeables contre des billets d'avion sur le site www.delta.com. Les certificats ne pourront être échangés que par la personne ayant gagné le concours.
3. Le lot sera valable jusqu'au 31 décembre 2015. La période de validité ne pourra être rallongée. La confirmation du vol sera soumise à disponibilité au moment de la réservation. Aucune date particulière ne pourra être garantie par la compagnie aérienne. Les détails de la réservation seront envoyés au gagnant.
4. Le gagnant et son accompagnant devront être munis d'un passeport en cours de validité et de tous les documents nécessaires à leur entrée sur le territoire américain (formulaire ESTA, visa éventuel, etc.). Voir le site www.office-tourisme-usa.com pour prendre connaissance des formalités d'entrée aux USA. Delta se réserve le droit de refuser à l'embarquement les passagers qui ne seraient pas munis des documents nécessaires à l'embarquement et à l'arrivée sur le territoire américain.
5. Les billets d'avion ne sont pas cessibles et ne pourront être utilisés sur une autre compagnie aérienne.
6. Le voyage sera soumis au contrat de transport, ainsi qu'aux lois et réglementations de Delta. Les taxes de départ, s'il y en a, ou autres taxes seront à la charge du gagnant. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.
7. Les détenteurs de cartes miles ne pourront être crédités des miles correspondant au lot.
8. Le lot n'inclut pas le pré-acheminement vers ou depuis l'aéroport, ni les logements, repas et autres prestations qui ne seraient pas mentionnés dans le présent règlement. Toutes les prestations liées au voyage, hors billet d'avion, seront à la charge du gagnant et de son accompagnant.
9. Dès que la réservation aura été validée, aucun changement de nom ne sera possible. Après l'émission des billets, le changement de date, d'heure et de routing seront permis (sous réserve de disponibilité dans la classe de réservation souhaitée) moyennant un supplément tarifaire.
10. Les 2 billets aller/retour devront être utilisés ensemble et tout mineur devra être accompagné d'un adulte.
11. Ces billets n'ont pas de valeur commerciale et ne pourront donc pas être échangés contre une somme monétaire.
12. Les sièges liés à ce type de billets étant limités, ils ne seront pas forcément disponibles sur tous les vols et toutes les destinations. Les billets n'étant pas transférables, cessibles, ni échangeables contre de l'argent, ils seront nuls si échangés, vendus ou donnés à une tierce personne. Il est également interdit de vendre ou d'échanger les certificats qui vous seront envoyés. Tout billet obtenu par acte de vente ou par troc seront nuls et ne pourront faire l'objet d'un voyage.

Conditions d'utilisation du lot Vacances Transat :

1. Le lot offert sera un circuit accompagné en chambre double sans vols pour 2 personnes intitulé « Sur les Routes de l'Ouest ». Arrivée à Los Angeles / Départ de Los Angeles.
Pour une personne, possibilité de partir en chambre individuelle sans supplément ni réduction ni remboursement.
2. Le lot est réservable avant fin octobre 2015 (dernier départ possible : 31/10/2015). Dates de départs disponibles sur vacancestransat.fr.
3. Le gagnant devra voyager (pas de transfert). Le lot sera non modifiable, non prolongeable, non remboursable, non cessible et non échangeable. Il ne pourra être revendu en partie ou en totalité.
4. Le lot pourra être échangé pour un autre lot de valeur équivalente ou supérieure uniquement sur proposition des partenaires ou du Visit USA Committee France. Vacances Transat se réserve le droit de modifier le circuit d'ici la date du voyage pour un lot de valeur au moins équivalente à celui-ci.
5. Pour des raisons de disponibilité, le lot est en demande. Nous vous conseillons donc de vérifier la disponibilité avant de vous engager fermement sur des vols transatlantiques.
6. Les conditions générales et particulières des brochures Vacances Transat s'appliqueront pour ce voyage. Elles sont disponibles dans nos catalogues ou consultables en ligne sur le site : www.vacancestransat.fr
7. Le programme sera celui de la brochure Vacances Transat applicable aux clients à la date du voyage.
8. Le lot Vacances Transat comprend l'hébergement, la pension complète, les services d'un guide et d'un chauffeur comme présenté sur les pages 117 et 118 du catalogue Rêves d'Amérique été 2015. En revanche, le lot Vacances Transat ne comprend pas les vols, les assurances et les dépenses personnelles.
9. Les transferts ne sont offerts que lors des transferts du groupe. Si les horaires correspondent, les clients sont les bienvenus à bord du bus de transfert. A défaut, ils devront se rendre à leurs frais au premier hôtel lors de l'arrivée, et rejoindre l'aéroport de Los Angeles par leurs propres moyens à l'issue du circuit.
10. Les assurances classiques facultatives : annulation / frais médicaux / rapatriement ne sont pas incluses mais elles pourront être ajoutées sur demande au prix de la brochure.
11. Les modalités de réservation du circuit sont décrites sur le certificat de lot et devront être suivies à la lettre.
12. La réservation des vols Delta Air Lines devra être faite sur le site www.delta.com de la compagnie. Les contacts seront communiqués directement au gagnant par l'Office du Tourisme des USA.

Article 6 Vérifications

Les participants autorisent les sociétés organisatrices à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur domicile. Toute indication erronée entraînera l'élimination du participant, de même que les participations multiples avérées.

Article 7

Remise des lots

Les gagnants seront contactés par courrier électronique la semaine du 21 juillet 2015 pour vérification de leurs coordonnées. Attention, les coordonnées enregistrées dans l'inscription doivent être identiques à celles qui serviront pour l'expédition du lot. Si l'adresse postale n'est pas valide ou si le participant ne se manifeste pas suite au courrier électronique envoyé, son gain sera attribué à une personne désignée par nouveau tirage au sort.

Les lots seront envoyés aux gagnants dans les jours suivant les résultats.

En cas de retour d'un lot avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée » ou d'un lot adressé en recommandé et non retiré par son destinataire, celui-ci ne pourra plus y prétendre.

Article 8

Données personnelles

Les informations communiquées au cours du jeu feront l'objet d'un traitement informatique. Ces informations sont destinées à l'usage interne de la société Delta Air Lines, de Vacances Transat des Editions Michelin et de l'association Visit USA Committee France, et ne seront pas cédées à des tiers.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants peuvent demander à ne pas figurer dans le fichier ainsi créé.

Ils disposent, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, qui pourra être exercé auprès de l'organisateur.

Article 9

Citation du nom du gagnant

Les coordonnées du gagnant pourront être transmises par les sociétés organisatrices aux prestataires responsables de la livraison de certains lots, qui s'engagent à ne les utiliser qu'à cette seule fin.

Article 10

Responsabilité

La société organisatrice se réserve en outre, le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger le présent jeu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent et ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait. Toutefois, toute modification éventuelle du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant déposé via DepotJeux.com en l'étude d'huissiers associés, avenant qui devra être communiqué conjointement au règlement à toute personne ayant fait la demande du dit règlement.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de dysfonctionnement des envois des entreprises ayant assuré l'acheminement.

De même, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, la connexion Internet du participant était interrompue ou si le participant n'avait pas pu accéder au site (pour quelque raison que ce soit) durant la période du jeu.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable au cas où ce jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit d'éliminer un candidat dans le cas de dysfonctionnements techniques.

De même, elle se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

Article 11

Huissier de justice

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude d'huissier Michel Jacq situé au 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé.

Article 12

Remboursements

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute), sur justificatif de l'opérateur de téléphonie ou du fournisseur d'accès.

Les Participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse indiquée à l'article 2.

Les Participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur pour la France Métropolitaine sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

Article 13

Réclamations

Aucune réclamation d'aucune sorte ne pourra intervenir concernant le jeu au-delà d'un délai d'un mois courant, à compter de la clôture du jeu.

Si les informations communiquées par le joueur ne permettent pas de l'informer de son gain ou de le lui faire parvenir, il perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation à aucun moment.

La société organisatrice est seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement dans son intégralité et la renonciation à tout recours.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée par les Tribunaux de Paris selon la loi française.

Article 14

Adresse postale du jeu :

Visit USA Committee France
c/o Le Cercle des Vacances
31 avenue de l'Opéra
75001 Paris - FRANCE
(fermé au public)